



GARANTIE et SERVICE APRES-VENTE

Conditions de retour du matériel :

Tout retour de matériel à la société Lacmé est soumis à un accord préalable du service SAV.

Le retour est à la charge de l'expéditeur et doit être accompagné de la facture d'achat justifiant la date à partir de laquelle commence la garantie du produit, ainsi que du motif du retour (défaut ou panne constaté).

TOUT RETOUR DE MATÉRIEL SANS ACCORD PRÉALABLE DU SAV SE VERRA REFUSER À LA RÉCEPTION.

Prise en charge en période de garantie :

La garantie n'est valable que si l'appareil n'a pas été endommagé et si les instructions contenues dans la notice d'utilisation ont été respectées.

Il n'y a pas de garantie, notamment :

- en cas de non-respect des conditions normales d'utilisations,
- en cas de chute ou de surtension,
- en cas d'ouverture de l'appareil par le client hors des interventions permises dans la notice d'utilisation et/ou en cas de réparation sans pièce neuve Lacmé,
- en cas de modification du produit,
- en cas de détérioration issue d'un transport effectué sans précaution.

La garantie est limitée au remplacement des pièces défectueuses et ne s'applique pas pour les pièces d'usure telles que les batteries, les piles, les courroies, les joints, les cartouches de filtre à air, les pions de clapet anti-retour, les pinces et câbles de démarrage.

Elle n'ouvre pas droit à indemnité.

Dans le cas particulier des 'kits' ou 'ensembles complets', seuls les éléments défectueux sont pris en charge.

Le port aller (envoi du produit déclaré défectueux chez Lacmé) est à la charge du client. Le port retour (envoi du produit réparé ou d'un produit neuf de rechange) est à la charge de Lacmé.

Pour satisfaire certains cas d'urgence, nos services d'assistances techniques peuvent être amenés à expédier un produit neuf ou une pièce de rechange neuve. Celui-ci sera alors facturée et un avoir correspondant sera établi après réception et expertise du défectueux, accompagnée de la facture d'achat justifiant la date à partir de laquelle commence la garantie du produit.

Cas particulier des batteries : nous n'échangeons pas les batteries car ces produits doivent obligatoirement voyager dans des conditions logistiques particulières (emballage /colisage), qu'un envoi unitaire ne nous autorise pas. Toutefois, sur la base d'une expertise faite par nos commerciaux régionaux, un avoir peut être déclenché avec leur accord. A noter que les décharges profondes ne sont pas prises en charge par la garantie.

A l'égard des consommateurs (usage du produit Lacmé pour une utilisation non professionnelle), les garanties légales de conformité et relative aux défauts de la chose vendue sont applicables (respectivement L217-4 et suivants du code de la consommation et 1641 et suivants du code civil), sauf disposition spécifique à un produit ou à une gamme de produits. Pour information, la durée de garantie des produits Lacmé est rappelée au verso du présent document.

Prise en charge hors période de garantie :

Le port aller (envoi du matériel chez Lacmé) est à la charge du client. Le port retour (envoi du matériel réparé) est à la charge de Lacmé.

Si au terme du diagnostic technique, le technicien SAV Lacmé juge le produit réparable, il émet un devis valable 2 mois. Ce devis est gratuit sauf quand il est refusé par le client et que celui-ci demande le retour de son matériel : une participation forfaitaire de 15 euros TTC est alors facturée. Au terme de la date de validité, si le devis reste sans réponse, le matériel est à la disposition du client pendant 1 mois.

Si le technicien SAV Lacmé est dans l'impossibilité de réparer le matériel, il en informe le client et lui propose le retour de son matériel.

Dans tous les cas, Lacmé se réserve le droit de détruire/recycler le matériel laissé en déshérence dans ses locaux plus d'un mois après l'avis de mise à disposition adressé au propriétaire.

Rappel de la durée de garantie des produits Lacmé :

Clôture : Electrificateurs : 3 ans
 Gamme Easystop : 1 an
 Accessoires clôture : 2 ans
 Batteries : 1 an contre tout vice de fabrication (*)
Gamme grand public : 2 ans
Compresseurs : Gamme Comprestar : 2 ans
 Gamme Lacair : 2 ans
 Gamme Jetco : 1 an
 Gamme Prim'air : 2 ans
Outillage air comprimé : 2 ans
Outils de pulvérisation : 2 ans
Outillage promo : 1 an
Chargeurs : 2 ans

(*) CONSEILS SPECIFIQUES BATTERIES : toute batterie, même non utilisée, se décharge progressivement (« autodécharge »). Il revient au client d'en assurer la maintenance et le stockage de manière à éviter le phénomène de 'décharge profonde' ou 'sulfatation', pouvant provoquer une perte irréversible de capacité de la batterie. Ce phénomène ne dépendant pas de la qualité de la batterie et ne pouvant être géré à distance par Lacmé, il ne peut être pris en garantie.

Pour vous éviter un incident de ce type, Lacmé vous apporte les informations suivantes :

STOCKAGE BATTERIE :

- Le phénomène de 'décharge profonde' ou 'sulfatation' survient en général lorsque le voltage de la batterie tombe sous 12,2 V, soit en moyenne après 10 mois de stockage.
- Plus l'environnement de la batterie stockée est frais moins la batterie se décharge vite (à titre indicatif, une décharge profonde d'une batterie neuve chargée peut survenir en 10 mois à 20° contre 20 mois à 10° ou seulement 5 mois à 30 °).
- Dès que vous n'utilisez plus votre électrificateur (ex : hivernage), chargez complètement votre batterie avant stockage. Et rechargez à nouveau au sortir d'hivernage. Le stockage sera meilleur dans un endroit propre, sec et frais. Ces consignes s'appliquent également aux batteries utilisées dans les ensembles solaires, qui doivent donc être rechargées sur le secteur avant stockage.

EN UTILISATION : le niveau de décharge profonde se situe autour de 11 V en utilisation. Les équipements Lacmé sont équipés d'un dispositif qui stoppe la batterie en opération avant décharge excessive. Il est toujours préférable de recharger la batterie avant que l'électrificateur ne s'arrête. Si néanmoins il venait à s'arrêter, il faut tout de suite procéder à la recharge de la batterie pour limiter le risque de 'décharge profonde'.

ATTENTION :

- l'utilisation de batteries Lacmé sur des équipements d'autres marques risque de la priver de son arrêt automatique.
- l'alimentation des batteries par panneau solaire ne garantit pas contre une perte de voltage qui les endommagerait. Bien vérifier régulièrement le niveau de charge de la batterie. Si nécessaire, faire l'appoint avec un chargeur de batterie.